



Arras, le 2 mai 2019

Trois cités éducatives retenues dans le Pas-de-Calais

A l'occasion de leur déplacement ce jour dans le Pas-de-Calais, Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et Julien DENORMANDIE, ministre chargé de la Ville et du Logement, ont dévoilé la liste des 80 territoires éligibles au label « Cité éducative » parmi lesquels figurent les villes de **Lens, Calais et Arras**.

Les Cités éducatives visent à fédérer tous les acteurs des quartiers fragiles afin d'en faire, plus encore qu'aujourd'hui, des lieux de réussite. Le travail étroit entre le maire, le préfet et le directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) va permettre de créer un écosystème favorable autour du collège afin d'offrir aux élèves une éducation de qualité pendant le temps scolaire et périscolaire. Elles répondent à la volonté présidentielle de placer l'enjeu éducatif au cœur de notre stratégie réussite républicaine.

Les cités éducatives permettront de conforter le rôle de l'école et la réussite scolaire, d'assurer la continuité éducative dans le temps périscolaire et d'ouvrir le champ d'apprentissage des enfants (culture, métiers, études...). Elles disposeront d'un appui en ingénierie et d'un soutien financier de l'État, en plus des moyens mobilisés localement. Pour cela, le projet de Loi de finances 2019 prévoit notamment, une enveloppe de 34 millions d'euros dédiée au programme des cités éducatives.

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, et Joël SURIG, directeur académique des services de l'Éducation nationale se félicitent que les territoires de Lens, Calais et Arras aient été retenus dans cette première vague de mise en œuvre. Cette labellisation est une reconnaissance de la dynamique éducative ambitieuse qui existe sur chacun de ces territoires.

La constitution de ces trois cités éducatives sera rapidement engagée avec les services de l'éducation nationale, les trois collectivités concernées et l'ensemble des acteurs qui concourent aux parcours éducatifs.